



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00058

Numéro SIREN : 393 555 842

Nom ou dénomination : A M F

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2015 sous le numéro de dépôt 6728

6728AB 94B 58 3p

DI AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Résidence Beaumanoir Bat.3
Allée des Lilas
13 100 AIX EN PROVENCE

SARL AMF au capital de 7 622, 45 €

ROUTE NATIONALE 96 C.C. CASINO
13 112 LA DESTROUSSE

393 555 842 R.C.S. MARSEILLE

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la société AMF, société à responsabilité
limitée, en société par actions simplifiées**

SOCIETE AU CAPITAL SOCIAL DE 200 000 € - SIRET 799 115 100 00015
RESIDENCE BEAUMANOIR - BÂT 3 - ALLEE DES LILAS - 13100 AIX-EN-PROVENCE

TEL : 04 42 91 25 60 - FAX : 04 42 91 25 61 - EMAIL : didier.ivarra@wanadoo.fr
Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille : dépôt N°6728 en date du 29/04/2015

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 250 414 €, en diminution de 2.7 % par rapport à l'exercice précédent, un résultat net de 36 355 €, contre un bénéfice net de 34 526 € pour l'exercice clos le 31/12/2013, des capitaux propres de 85 758 € et 3 924 € en compte courant d'associés.

La masse salariale hors rémunération de l'exploitant a connu une diminution par rapport à N-1 qui s'explique par le CICE. Ainsi, le cout du personnel s'élève à 94 786 € au 31/12/2014 contre 100 054 € en N-1 soit - 5 268 € (dont 4 812 € de CICE).

La rémunération annuel de l'exploitant diminue passant de 32 K€ à 26 K€ au 31/12/2014. Cette diminution est compensée par l'augmentation des cotisations personnelles de l'exploitant qui s'élèvent à 27 K€ en N contre 19 K€ en N-1.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à AIX EN PROVENCE

Le 22/04/2015

DI AUDIT

IVARRA Didier

Commissaire aux Comptes

SIRET : 799 115 100 00015

DI AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Résidence Beaumanoir - Bât 3
Allée des Lilas
13 100 Aix en Provence
Tél : 04 42 91 25 60
Fax : 04 42 91 25 61